



*Discours d'introduction d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO*

### Compte-rendu de la 37<sup>ème</sup> rencontre du Club U2B

24 Avril 2024

Auditorium du Ministère de la Transition  
Écologique et de la Cohésion des Territoires

## L'arbre et sa biodiversité ambassadeurs de la nature en ville

148 participants, 17 intervenants

84 structures représentées

Le Club U2B mobilise les acteurs publics et privés de l'aménagement urbain et de la construction pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leurs projets.

Un lieu de partage des connaissances, d'échanges de bonnes pratiques, et de retours d'expériences, afin de faire du vivant le fil conducteur de l'aménagement urbain, par l'acculturation et l'apport de solutions.

Cette journée se tient dans le double contexte de l'année thématique de l'arbre que la LPO met à l'honneur en 2024, et celui de la révision du Plan national nature en ville à laquelle la LPO est associée. Une opportunité pour la LPO de présenter au Ministère et à l'auditoire ses 10 propositions prioritaires pour la préservation et la restauration de la biodiversité en ville.

# L'arbre et sa biodiversité ambassadeurs de la nature en ville

## Restitution de la journée

<b>Discours d'ouverture d'Allain Bougrain Dubourg</b> Président de la LPO.....	3
<b>Plan national nature en ville</b> .....	3
<b>Allocution de Christophe Béchu</b> Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires .....	4
<b>Conférence introductive</b> Les arbres millénaires.....	4
<b>Table ronde</b> Gérer le patrimoine arboré de son territoire en préservant la biodiversité.....	5
<b>Mini conférence</b> Renaturer, clé du rafraîchissement urbain.....	6
<b>Table ronde</b> Renaturer les espaces artificialisés et dégradés, la clé d'un nouveau modèle d'aménagement urbain .....	7
<b>Synthèse et conclusion de la matinée</b> .....	8
<b>Partage d'expérience</b> Modifier ses pratiques de gestion du patrimoine arboré pour préserver la biodiversité.....	9
<b>L'outil Sésame</b> Un outil pour savoir où et quoi planter.....	10
<b>Le barème de l'arbre</b> Un outil pour connaître la valeur des arbres et évaluer les dégâts .....	11
<b>Partage d'expérience</b> Renaturation et plantation de forêt urbaine à Lens.....	11
<b>Conclusion du Club U2B</b> .....	12
<b>Prochain rdv U2B</b> : favoriser les pollinisateurs sauvages en ville.....	12
<b>Annexe</b> .....	13

## Animation de la matinée



### **Marc Mortelmans**

Journaliste  
Créateur de podcasts  
Auteur  
Conférencier

## Discours d'ouverture d'Allain Bougrain Dubourg Président de la LPO

L'arbre, en tant qu'élément essentiel de nos paysages urbains, est fondamental pour la vie. En offrant refuge et nourriture à la faune, il établit à lui seul un écosystème unique, caractérisé par sa biodiversité riche et remarquable, bénéfique pour l'environnement et notre bien-être.

Protéger les arbres contribue à préserver la biodiversité, mais c'est insuffisant pour pleinement restaurer la nature en milieu urbain. La LPO prône de s'appuyer sur la préservation du vivant pour rendre les villes plus résilientes face aux évolutions du climat tout en luttant contre l'effondrement de la biodiversité. Pour concrétiser cette ambition, la LPO associée aux travaux de la révision du Plan national nature en ville a formulé 10 mesures concrètes et réalisables.

### Plan national nature en ville

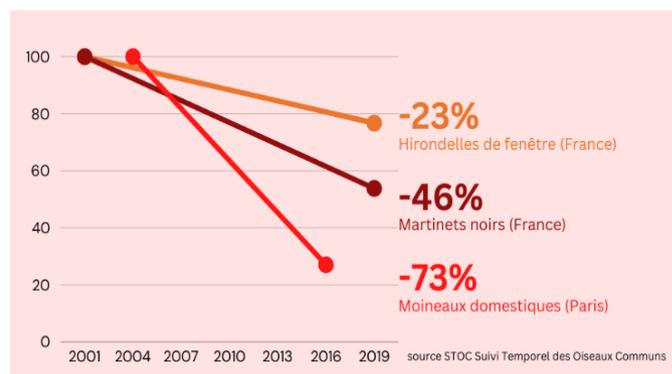


[Télécharger le document](#)

La révision du Plan national pour la Nature en ville menée actuellement par le Gouvernement s'inscrit dans la **Stratégie Nationale Biodiversité 2030**, qui prévoit de « ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens ».

Le président de la LPO détaille trois de ces propositions :

- **L'amélioration de nos connaissances** sur la biodiversité urbaine à travers les Atlas de la Biodiversité Communale, et leur transformation en outil de pilotage des politiques d'urbanisme local.
- **La restauration des continuités écologiques** en ville en favorisant la renaturation et la perméabilité des aménagements. Malgré les réserves suscitées, le dispositif Zéro Artificialisation Nette<sup>1</sup> (ZAN) est une clé pour enrayer la destruction des habitats de la faune sauvage et préserver notre qualité de vie.
- **La protection des espèces** qui partagent nos lieux d'habitation en effectuant des diagnostics écologiques systématiques, à l'instar du Diagnostic de Performance Énergétique dans le secteur du bâtiment, qui permettra d'identifier les espèces sauvages présentes.



Déclin schématisé de trois espèces inféodées au bâti

Pour assurer la qualité de vie de nos villes et préserver la biodiversité, il est essentiel d'effectuer des changements significatifs dans la manière dont nous concevons et gérons les espaces naturels en milieu urbain. Cette transformation des professions et des pratiques est au cœur des efforts déployés par la LPO.

*« En ville, comme partout ailleurs, redonnons à la nature la place qui est la sienne : parmi nous ! »*

<sup>1</sup> Consacré par la loi Climat et résilience de 2021, l'objectif Zéro Artificialisation Nette signifie l'établissement d'un équilibre entre d'une part l'artificialisation (soit l'altération des fonctions écologiques d'un sol par son occupation et son usage) et la renaturation (action de restauration ou d'amélioration de fonctionnalité du sol en vue de le désartificialiser) d'autre part. Ainsi, il ne vient pas interdire toute artificialisation mais vient diminuer l'étalement urbain en obligeant à renaturer dès lors qu'il y a artificialisation.

## Allocution de Christophe Béchu Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Face à l'urgence de repenser l'habitabilité de nos villes, le Ministre annonce la prochaine présentation du Plan national d'adaptation au changement climatique, sur la base d'un scénario d'une France à +4°C en 2100.

Ce plan comprend notamment des volets consacrés au développement des trames vertes, de la déminéralisation, et la renaturation, dans le même élan que le Fonds vert dédié aux solutions d'adaptation fondées sur la Nature, lancé en 2023.



*« Nous n'avons rien trouvé de mieux et de plus efficace [pour rafraîchir nos villes<sup>2</sup>] que de favoriser la nature en ville »*

En complément de cette annonce, le Ministre propose la création d'un label « ville arborée » inspiré du label « ville fleurie », auquel il souhaite associer la LPO, et évoque la mise en place de vergers urbains.

Enfin, le Ministre confirme le prolongement du Fonds vert pour accompagner les aménagements de solutions d'adaptation fondées sur la Nature qui ont représenté 600 ha de renaturation depuis son lancement.

[Site gouvernemental de la politique d'adaptation au changement climatique](#)

[La méthode « ville arborée »](#)

## Conférence introductive Les arbres millénaires

**Alain Baraton** Jardinier en chef du Domaine national de Trianon et du parc du château de Versailles, écrivain et chroniqueur

Les arbres peuvent atteindre une longévité extraordinaire dans des conditions favorables, mais a-t-on connaissance qu'ils ont la capacité de se régénérer indéfiniment ? Connait-on également leur capacité à changer de sexe au terme de quelques siècles ?

En présentant divers portraits d'arbres séculaires, voire millénaires, le jardinier de Versailles souligne l'importance de considérer pleinement l'arbre pour ses multiples dimensions : écologique bien sûr (un vieux chêne peut abriter jusqu'à 2300 espèces), mais aussi symbolique et poétique. Même lorsqu'il s'agit d'un spécimen jeune, l'arbre mérite notre respect, car il incarne un être immortel en devenir.



[Le cas d'un épicéa vieux de 9500 ans](#)

Il détaille la découverte d'un petit boisement de conifères poussant sur une souche plurimillénaire en Suède, toujours vivant, dont l'âge approximatif déterminé par dendrochronologie s'élève à environ 9500 ans.

*« Je pense que l'on peut parler d'immortalité. [...] N'oubliez jamais dans vos travaux que l'arbre est un élément de décor extraordinaire, que l'arbre c'est la vie, et que l'arbre est immortel »*

[Retrouvez les chroniques radio d'Alain Baraton](#)

<sup>2</sup> Ndlr

## Table ronde Gérer le patrimoine arboré de son territoire en préservant la biodiversité

**Laurent Bizot** Président de l'Union nationale des entreprises du Paysages UNEP

Présentation de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage qui fédère 35 000 entreprises de jardiniers paysagistes. L'UNEP regroupe 35 000 entreprises de jardiniers paysagistes, dont la clientèle se compose de particuliers (50% de la part de marché), de privés (25%) et de marchés publics (25%). Cette organisation fédère divers métiers, tels que les travaux d'élagage, l'entretien du végétal, la végétalisation du bâti (façades et toitures), et le génie écologique.

Dans son intervention, Laurent Bizot saisit l'opportunité pour adresser un appel au Ministère de la Transition Écologique, soulignant que la filière est actuellement rattachée au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, alors que les sujets à traiter relèvent davantage du Ministère de la Transition Écologique, et rappelle l'engagement de l'UNEP sur les enjeux liés à la biodiversité.

**Hélène Cruypenninck** Adjointe au maire d'Angers environnement et Nature en ville

La vision de l'adjointe au maire d'Angers concernant la gestion du patrimoine arboré de sa commune met l'accent sur plusieurs points clés. Elle cherche à promouvoir la biodiversité tout en trouvant un équilibre avec les usages, soulignant l'importance de la sensibilisation auprès des habitants afin d'assurer l'acceptation sociale des zones laissées en libre évolution.

Elle insiste sur la nécessité d'une communication adaptée pour favoriser l'acceptation des changements, en donnant l'exemple de la particularité des arbres à têtard<sup>3</sup> et des chandelles<sup>4</sup>. De plus, elle recommande l'utilisation d'une signalétique préventive avant d'abattre des arbres pour ménager l'opinion publique sur un sujet sensible. Elle encourage les démarches de désimperméabilisation et de plantation, et enfin préconise de chercher le soutien opérationnel des

associations locales de protection de l'environnement comme la LPO pour ces initiatives.

Conserver et mettre en valeur le patrimoine arboré peut également passer par du mécénat.

**Caroline Gutleben** Directrice de Plante & Cité

Mme Gutleben met en avant l'importance de préserver le patrimoine arboré existant pour sa capacité d'accueil de la faune et les services écosystémiques bénéfiques en milieu urbain. Remplacer de vieux arbres par de jeunes plants est en effet illusoire car il faut des décennies pour obtenir des arbres matures avec des caractéristiques spécifiques aux vieux arbres (cavités, des écorces soulevées, lianes, lierre). Il est ainsi crucial de reconnaître la dépendance de la biodiversité aux vieux arbres et l'importance de conserver des îlots de sénescence<sup>5</sup> en milieu urbain, favorables à diverses espèces comme les oiseaux, les chauves-souris, les petits rongeurs et les insectes. Cette préservation nécessite des pratiques respectueuses en limitant les interventions sur les arbres et en veillant à protéger la zone de sensibilité des racines. La communication entre les différents services de la commune et de ses prestataires devient alors essentielle pour garantir l'espace souterrain nécessaire aux arbres et le préserver du piétinement en surface.

Il convient également de souligner le potentiel négligé des arbustes en termes de densité de la faune qu'ils ont la capacité d'abriter et nourrir, leur rôle de protection des autres strates végétales, et l'intérêt que présente leur maturité sexuelle précoce.

Enfin, pour résumer, nous en revenons au principe de la démarche ERC pour limiter nos impacts sur la biodiversité : **É**viter en premier lieu, **R**éduire faute d'alternative, **C**ompenser en dernier recours.

**>>> passer à l'action**

• S'inspirer du recueil [Arbres et forêts : recueil d'actions exemplaires 2023](#)

<sup>3</sup> Arbre taillé périodiquement à la même hauteur pour provoquer la pousse de jeunes rejets

<sup>4</sup> Arbres morts conservés sur pied

<sup>5</sup> Zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres

Au cours de la table ronde, des différences significatives sur le sujet de l'entretien des haies (hors contexte agricole) sont ressorties, notamment sur la base des campagnes de communication divergentes entre la LPO et l'UNEP.



Campagne de communication « le Mieux à faire c'est de ne rien faire » Printemps 2024 © LPO

Allain Bougrain-Dubourg avait exposé en introduction le positionnement de la LPO : hormis pour des cas stricts liés à des raisons sanitaires ou de sécurité, toute opération de taille de haie et d'arbre doit être évitée entre le 16 Mars et le 31 Août, pour éviter le dérangement et la mise en danger des espèces qui y habitent; ainsi que pour préserver le végétal, plus vulnérable en période de montée de sève.

L'UNEP promeut une taille fréquente tout au long de l'année, le printemps et l'été étant selon elle des périodes favorables à l'entretien des végétaux : pour la taille en vert, pour la taille d'entretien, pour la détection de branches dangereuses, pour empêcher la propagation des parasites... Et concernant les arbustes à floraison printanière, le fait de les tailler pendant cette période garantirait la floraison suivante.

## Mini-conférence Renaturer, clé du rafraîchissement urbain

Loéna Trouvé Cheffe de Projet en Aménagement et Transition au Cerema

En période chaude en ville, l'effet cumulé de l'inertie des matériaux, le rayonnement infrarouge des surfaces et des activités humaines, engendre des restitutions de chaleur nocturnes importantes générant des surchauffes que chacun a déjà éprouvé. Simultanément, les zones non ou peu urbanisées bénéficient de l'évapotranspiration du couvert végétal, à tel point que la température globale y chute significativement. La différence de température de l'air, la nuit, entre le milieu urbain et la campagne environnante est définie par la notion d'îlot de chaleur urbain.

Aux effets délétères sur notre santé et sur la biodiversité s'ajoutent la surconsommation d'énergie, la perte de productivité et les surcoûts sanitaires. Comment agir intelligemment pour favoriser le rafraîchissement en ville ?

À l'échelle du territoire, le diagnostic climatique permet à une collectivité d'identifier les secteurs à enjeux sur lesquels affiner les analyses et prioriser les actions : il croise l'indice d'aléa ICU (Îlot de Chaleur Urbain) et l'indice de vulnérabilité socio-économique d'un quartier. [Voir l'exemple de Nice](#)

Ce diagnostic est à combiner aux études de potentiel de renaturation et de désimpermeabilisation des sols pour retrouver des espaces favorables au rafraîchissement et à la biodiversité. [Voir l'exemple d'Angoulême](#)

À l'échelle d'un équipement ou d'un espace public, les outils de mesure du confort thermique sont utilisés pour accorder usages et besoins en rafraîchissement. [Voir l'exemple de Clermont-Ferrand + Toulon et la Seyne-sur-mer](#).

### >>> passer à l'action :

- [Ressources du Cerema](#)
- [Plus fraîche ma ville, l'outil numérique d'aide à la décision](#)
- [Formation « Adapter votre territoire et vos quartiers face aux vagues de chaleur »](#)

## Table ronde Renaturer les espaces artificialisés et dégradés, la clé d'un nouveau modèle d'aménagement urbain

**Ariel Brunner** Directeur régional Europe et Asie centrale à BirdLife International

Renaturer les espaces artificialisés est aujourd'hui une question de survie, pour les humains, et pour le reste du vivant. Il s'agit donc de rendre nos villes plus résilientes au changement climatique pour notre confort physique, mais aussi plus hospitalières à la biodiversité, ce qui a un impact bénéfique sur notre santé mentale.

L'objectif européen d'enrayer l'artificialisation des terres (dont la traduction ZAN<sup>1</sup> a été évoquée précédemment) est en discussion, et il est complété d'un objectif 10% de canopée dans les zones urbaines.

Pour le mettre en œuvre à la hauteur des enjeux, Ariel Brunner insiste sur la nécessité absolue de dédier un Fonds européen structurel, géré par les professionnels de l'environnement et de la nature.

La ville est une opportunité pour donner plus d'espace à la faune qui s'est adaptée au milieu urbain, mais aussi une chance pour certaines espèces qui se portent si mal en milieu agricole. D'où ce paradoxe : la situation de l'agriculture est si catastrophique que l'abondance des espèces d'oiseaux des milieux agricoles est relativement supérieure en ville.

L'exemple de la zone de quiétude aménagée dans l'ancien aéroport de Berlin illustre ce paradoxe de l'Alouette des champs, qui trouve refuge dans un contexte urbanisé.

De la même manière, nous devons faire de nos bâtiments des lieux d'hospitalité pour la faune qui dépend de nos constructions. L'exemple de l'obligation légale entrant en vigueur dès 2025 aux Pays-Bas d'intégrer des cavités favorables à la faune dans toute construction ou extension dépassant 15m<sup>2</sup> peut nous servir de référence.

À ce stade, et au vu de l'urgence de la situation, seul le courage politique de mesures allant au-delà

du strict cadre réglementaire peut faire une différence.



zone de quiétude des Alouettes des champs, Berlin

**Pierre Athanaze** Vice-président de la Métropole de Lyon

La métropole de Lyon est dans une dynamique de traduction opérationnelle de ces enjeux : augmentation de l'indice de perméabilité des sols, rétablissement de continuités écologiques par la découverte de ruisseaux, obligation d'installation de cavités pour la faune du bâti prévue dans la révision du PLU, utilisation de l'indice de canopée<sup>6</sup>, rétablissement de continuités écologiques par la découverte de ruisseaux, et enfin opérations de renaturation comme l'opération « la plaine aux œdicnèmes ».

Située sur l'ancienne piste d'essai automobile, cette friche industrielle présente l'atout stratégique d'être à la naissance d'un corridor écologique du territoire métropolitain. À ce titre la métropole lyonnaise a négocié un échange de terrain avec la commune propriétaire pour éviter un projet de champ de panneaux solaires, moins pertinent à cet endroit, et pour lequel la présence d'espèces protégées dont l'œdicnème criard aurait nécessité des mesures compensatoires. Un projet qui illustre d'ailleurs le sujet de la gestion d'une certaine compétition autour du foncier.

La réhabilitation de cette parcelle a impliqué la mise en forme des matériaux sur place et l'apport de terres non agricoles provenant d'un chantier voisin, inscrivant ainsi le projet dans une logique

<sup>6</sup> Pourcentage de la superficie occupée par la canopée déduit des images satellites pour mesurer le bénéfice du couvert végétal des arbres de plus de 3 mètres en termes d'ombrage.

d'économie circulaire. Une partie devenue accessible au public a été aménagée en parc, tandis que le reste a été transformé en un espace clos sanctuarisé pour la faune sauvage. Les liaisons avec le corridor écologique ont été assurées par un crapauduc et un passage à faune, avec plusieurs mares ajoutées pour compléter ces aménagements.



*L'Oedicnème criard est un oiseau migrateur, qui affectionne les milieux ouverts pauvres et caillouteux. Il niche au sol.*

- Surface du projet de renaturation : 12,3 ha
- Coût Total de l'aménagement : 680 000€

La transformation de cette ancienne friche industrielle en Réserve Métropolitaine de Nature a donné lieu à la création d'un observatoire, renforçant ainsi sa dimension pédagogique.

- [En savoir plus sur la plaine aux cedicnèmes](#)

**Olivia Conil-Lacoste** Présidente du CIBI  
Conseil International Biodiversité et Immobilier

Le CIBI est une association rassemblant les acteurs de l'immobilier, de la conception et de la gestion des espaces urbains, dans le but de promouvoir la biodiversité et de favoriser le développement d'espaces naturels en milieu urbain. Ce groupement, dont fait partie la LPO, encourage notamment l'intégration de la nature dans les projets immobiliers, en labellisant les initiatives favorables à la préservation de la biodiversité urbaine au travers du label BiodiverCity®.



Mme Conil-Lacoste met l'accent sur la plus-value apportée par les écologues intégrés aux équipes de projets pour leur rôle d'intermédiaires entre les professionnels de la construction/de l'aménagement et les praticiens spécialisés de la biodiversité (pédologues pour les sols, experts faune, experts flore). Une démarche à systématiser pour enrichir les projets du point de vue de la biodiversité.

Dans le même esprit que le DPE utilisé dans le secteur immobilier, le Diagnostic de Biodiversité mériterait d'obtenir un soutien institutionnel et financier similaire, dans la mesure où cette mesure contribue directement à l'adaptation de nos villes au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de notre environnement urbain.

- [Voir les projets labellisés par le CIBI](#)

## Synthèse et conclusion de la matinée

**Vanessa Lorioux** Directrice générale LPO  
France

Une des priorités pour la nature en ville réside dans la conservation du patrimoine végétal existant, pour tous les bienfaits de régulation de chaleur, de pollution et sa capacité d'accueil de la faune sauvage. Pour ce faire, il est essentiel d'intervenir dès la planification territoriale au niveau des documents d'urbanisme, d'adopter de nouvelles pratiques comme planter les essences adaptées, respecter la temporalité de la faune et de la flore, et de réaliser des diagnostics écologiques préalables.

Ces changements nécessitent de la formation, le partage de connaissances et la reconnaissance des acteurs impliqués à tous les niveaux de la société. À ce titre, la démarche refuge LPO représente 65 000 hectares de nature préservée à travers 56 000 refuges, et s'adresse aussi bien aux collectivités, aux entreprises qu'aux particuliers.

La renaturation est de plus en plus intégrée dans les aménagements, malgré les réticences suscitées par l'application de Restore Nature et de la loi ZAN. Pour une renaturation efficace, il est essentiel d'adopter de bonnes pratiques. Les écologues jouant alors un rôle crucial en intervenant dans les projets d'aménagement et de construction, en amont et en accompagnement.

Un changement dans les pratiques qui s'opère également dans les esprits, que le public accepte favorablement dès lors que la démarche de renaturation est valorisée par une communication pédagogique adaptée.

Vanessa Lorioux rappelle la disponibilité de la LPO pour accompagner les acteurs de la nature en ville dans cette transition.

**Jean-Baptiste Butlen** Sous-Directeur de l'Aménagement Durable au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

La nature en milieu urbain est largement reconnue pour ses bienfaits sur la santé et le cadre de vie. En effet, 92% des Français estiment qu'il manque de nature en ville. Cette préoccupation a été portée à l'agenda politique au niveau mondial, européen et national.

Malgré la nécessité d'accélérer le changement de pratiques, plusieurs obstacles se dressent : la compétition foncière, la complexité de l'ingénierie (saluant au passage les acteurs comme Plante& Cité qui simplifient des outils adaptés), et le coût des projets de renaturation avec leur entretien. Ces obstacles justifient la révision du Plan national nature en ville et la pérennisation du Fonds vert lancé avec succès en 2023.

Les axes de cette révision se déclinent en quatre points majeurs : la connaissance et la recherche pour éclairer les décisions, la planification territoriale avec une opportunité de réviser les Plans Locaux d'Urbanisme (tous les PLU sont concernés à l'horizon 2028) pour intégrer des mesures de renaturation, et enfin la collaboration des acteurs, où la LPO parmi d'autres joue un rôle clé pour accompagner le changement. Monsieur Butlen réitère qu'il est essentiel de valoriser les solutions pour démontrer leur faisabilité comme le démontrent les ateliers du Club U2B.

Il annonce la présentation du Plan national nature en ville le 27 juin au Muséum national d'Histoire Naturelle.

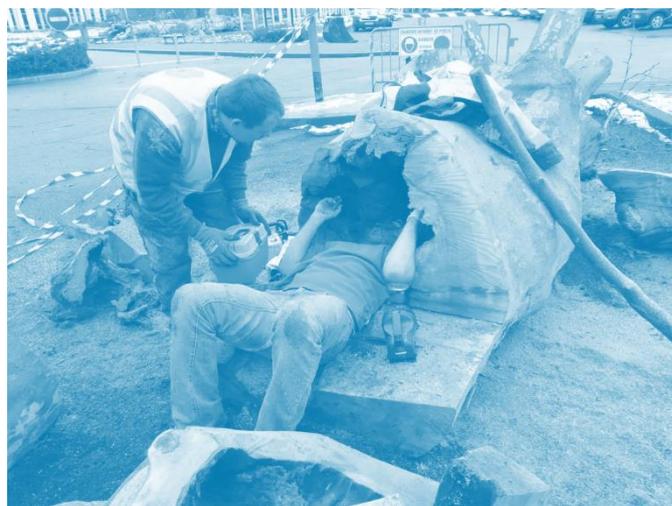
### Partage d'expérience Modifier ses pratiques de gestion du patrimoine arboré pour préserver la biodiversité

**Adine Hector** Chargée de mission biodiversité Eurométropole de Strasbourg

**Suzel Hurstel** Responsable du pôle d'activités médiation faune sauvage & centre de sauvegarde pour la faune sauvage, LPO Alsace

En France, la majorité des espèces d'oiseaux et de chauve-souris sont protégées et la destruction, l'altération ou la dégradation de leur habitat sont interdites.

Un incident lié à l'abattage d'un platane a conduit à la création de la Charte pour la prise en compte des chiroptères et des oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arboré et l'aménagement du territoire en 2017 par l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, l'arbre en question abritait une colonie de 488 Noctules communes, une espèce de chauve-souris utilisant des cavités naturelles des vieux arbres comme refuge. Le gîte de cette colonie a été détruit sans connaissance car l'arbre n'avait pas été soumis à un diagnostic écologique préalable.



Recherche de chiroptères rescapés de la colonie dans le tronc creux après l'abattage. Une destruction d'habitat évitable avec le diagnostic écologique préalable. © LPO

La protection des espèces protégées rencontre des difficultés lorsqu'il s'agit d'abattage, particulièrement pour des raisons de sécurité. De plus, la réglementation sur la taille des haies en Alsace ne prend pas en compte les périodes sensibles des chiroptères<sup>7</sup>. Pour compenser, il est nécessaire de prouver la présence d'une espèce protégée. Ainsi, une charte a été élaborée en collaboration avec les collectivités, la LPO et le GEPMA<sup>8</sup> et mise en place depuis 2017 afin d'assurer le respect de la loi.

La Charte décline plusieurs protocoles d'abattage d'arbre adaptés à l'urgence de la situation (allant de préventif, traitable sous 3 mois ou 3 jours) comprenant un diagnostic écologique réalisé par un expert faune. Les logigrammes d'aide à la décision permettent d'aboutir à l'autorisation d'abattage sécurisé ou à la demande de dérogation.



Mise en place de chaussettes anti-retour préventives et utilisation d'élingues lors de l'abattage © Hélène Chauvin GEPMA

Un abattage sécurisé signifie d'empêcher le retour au gîte en équipant les cavités de systèmes anti-retour, de déposer en douceur les tronçons par élingues, d'inspecter les tronçons pour certifier la présence ou non d'espèces, et de les prendre en charge en centre de soins le cas échéant.

#### >>> passer à l'action :

- [J'adopte les protocoles d'abattage avec des diagnostics écologiques systématiques sur le modèle de Strasbourg.](#)

## L'outil Sésame Un outil pour savoir où et quoi planter

**Jérôme Champres** Directeur de projets  
"Paysage Écologie Urbaine Urbanisme" au  
Cerema

« Planter sans se planter », telle est la devise de l'outil Sésame coconstruit avec et pour les communes qui constitue une aide à la conception basée sur une base de données fiable d'essences d'arbres et d'arbustes adaptées aux contraintes de projet de végétalisation (ex : type d'ambiance paysagère souhaitée, nature du sol, résistance à la sécheresse, objectif de dépollution, type de système racinaire, absence d'allergènes, etc.).



Chacun des critères rentrés dans l'outil sont autant de filtres appliqués à la base de données qui permettent d'aboutir à une sélection d'essences ad hoc pour telle ou telle typologie d'espace (ex : cour d'école, noue paysagère, cheminement, espace intermédiaire, stationnement, place, etc.). La sélection proposée varie donc selon le contexte et les contraintes renseignées. À noter toutefois que l'expertise de paysagistes et aménageurs reste indispensable pour concevoir un projet de végétalisation.

#### >>> passer à l'action :

- Faire appel à [l'outil Sésame](#) pour sélectionner les essences locales les plus adaptées à mon projet de végétalisation, public ou privé.

<sup>7</sup> Pour les Chiroptères, la période de sensibilité s'étend de mi-October à mi-Mars pour la période d'hibernation et de mi-Mai à fin Août pour la reproduction. Celle des oiseaux s'étendant de mi-Mars à mi-Août, la période la moins impactante pour la faune est donc entre Septembre et Octobre.

<sup>8</sup> Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

## Le barème de l'arbre Un outil pour connaître la valeur des arbres et évaluer les dégâts

**Augustin Bonnardot** Forestier et arboriste au CAUE de Seine-et-Marne

Hors exploitation fruitière et sylvicole, les arbres n'ont pas de valeur monétaire après plantation. Pourtant, les arbres ont une valeur réelle qui varie en fonction de nombreux critères dont certains évoluent dans le temps (essence patrimoniale ou invasive, plus-value paysagère, bienfaits de dépollution et évapotranspiration, désagréments causés par les allergènes, coût et qualité d'entretien, état sanitaire). L'objectif du barème : mesurer financièrement les services rendus en cas de dommage ou en prévision d'un abattage.

Créé à destination des collectivités, bureaux d'études, professionnels du paysage, experts judiciaires, assureurs, associations, particuliers, l'outil comporte une composante préventive en permettant de calculer la valeur financière de l'arbre (Valeur Intégrale Estimée de l'arbre), et une composante répressive dans la mesure où il permet de quantifier le préjudice lié à son endommagement ou abattage puis de calculer le montant du dédommagement à exiger (Barème d'Estimation des Dégâts).

Les usages recensés sont variés : aide à la décision lors de travaux, détermination de périmètres de protection, gestion de conflits, demande de dédommagements ou compensation en cas de dégâts.

Le barème de l'arbre a pour vocation de devenir un outil de référence pour la gestion des arbres sur le territoire. 25% des 40 plus grandes villes de France l'ont déjà adopté.

### >>> passer à l'action :

- Intégrer le barème de l'arbre dans les CCTP, les règlements de voirie de ma collectivité et la charte de l'arbre de ma collectivité.
- [www.baremedelarbre.fr](http://www.baremedelarbre.fr)



## Partage d'expérience Renaturation et plantation de forêt urbaine à Lens

**Guillaume Lemoine** Chargé de développement foncier et référent biodiversité à ECT



- Porteurs : Commune, Intercommunalité, Établissement Public Foncier départemental. Réalisation : ECT

Comment faire d'une friche industrielle une opportunité unique pour les habitants et la biodiversité ? Le cas de la forêt urbaine de Lens, sise dans un contexte urbain dense nous montre que la requalification d'une zone délaissée et imperméabilisée en espace naturel favorable à la biodiversité peut se faire à moindre frais pour la collectivité.

La position d'ECT comme intermédiaire entre les terrassiers du BTP et la collectivité a en effet permis de faire réaliser l'apport de terres inertes excavées d'un autre chantier sur la friche sans générer de dépense. Dans la même démarche d'économie circulaire, les végétaux présents sur le site et ses environs ont été sélectionnés pour être replantés au bon endroit, en cohérence avec le projet paysager conçu lui aussi pour limiter les coûts d'entretien.

Le projet ne se limite pas à la dimension végétale de la renaturation du site : des habitats pour la faune sauvage trouvent leur place dans les anciens dépôts de matériaux mis à profit pour les insectes et les chauves-souris. Un chantier école à tous points de vue puisqu'il sert de support de démarches citoyennes et de sensibilisation pour les salariés des entreprises, les habitants, les associations d'insertion et les scolaires.

### >>> passer à l'action :

- Identifier les sites potentiels de renaturation en lien avec les continuités écologiques de ma commune.

## Conclusion du Club U2B

**Vanessa Lorioux** Directrice générale LPO France

Il est nécessaire dans un premier temps de préserver l'existant et donc d'éviter de couper des arbres anciens à cavités ou encore du bois mort. Il est aussi nécessaire d'adapter les périodes d'intervention et donc de tailler et couper hors des périodes de sensibilité pour la faune sauvage. Dans ce cadre, l'idéal est donc de privilégier l'automne et l'hiver.

Lorsque la conservation d'un élément du patrimoine végétal n'est vraiment pas possible, nous recommandons donc la réalisation d'un diagnostic écologique avant intervention afin de s'assurer que l'arbre ou la haie ne sont pas utilisés par une espèce protégée. Il faut privilégier des espèces locales adaptées au climat et qui sont intéressantes pour la biodiversité.

La mise en place d'une gestion écologique est essentielle afin de combiner préservation de la biodiversité et besoins des usagers des espaces de nature. Dans un contexte de surartificialisation des sols et d'écosystèmes dégradés, il est absolument nécessaire de renaturer. Les friches peuvent être dans ce cas mobilisées afin de recréer ou restaurer un espace favorable à la biodiversité.



La LPO remercie chaleureusement les intervenants pour la qualité des échanges, le Ministère pour son accueil, ainsi que tous les participants du Club U2B en espérant que cet événement soit à la fois un moteur et un déclencheur dans les actions à mener en faveur de la biodiversité dans l'aménagement urbain.

## Prochain rdv U2B : favoriser les pollinisateurs sauvages en ville le 20 juin 2024

LPO et OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement)

Les pollinisateurs, indispensables à la reproduction de 80% des espèces de plantes à fleurs, font face à un déclin alarmant qui nécessite notre engagement collectif. Agir en faveur des pollinisateurs, c'est agir pour l'ensemble du vivant.

Participer à cette journée d'échanges sera l'occasion d'explorer des solutions pour accueillir les pollinisateurs sauvages en ville. Vous découvrirez que préserver ces insectes est aussi une opportunité pour adapter les espaces urbains aux changements climatiques, réaliser des économies dans la gestion des espaces de nature en ville, et répondre à une demande croissante de la société pour un avenir durable.

[Découvrir le programme](#)

---

Vous avez changé vos pratiques pour favoriser le vivant dans vos projets ?

Partagez votre expérience avec le Club U2B en envoyant vos contributions à [nature-en-ville@lpo.fr](mailto:nature-en-ville@lpo.fr)

---



## Annexe

### Structures représentées

- Éditions de l'atelier
- Allianz
- Associations Familiales Laïques de Paris
- Atelier Safran architectes
- AVSF - Agronomes et vétérinaires sans frontières
- Axe majeur Cergy et Ateliers de Cergy
- Bigben
- BioMérieux
- BirdLife International
- Bizot Paysagistes
- Bouygues Immobilier
- CAPEB - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- CAUE77 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne
- CCI 92 - Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC - Caisse des Dépôts et Consignations
- CDC biodiversité
- Cerema - Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
- Ceser Ile de France - Conseil économique, social et environnemental régional
- CIBI Conseil International Biodiversité Immobilier
- CNRS Centre National de la Recherche Scientifique
- Commune de Ville-d'Avray
- Conseil de développement CAPG
- Conseil régional Bourgogne Franche Comte
- Consultant - Paris
- Corps des ingénieurs civils de la défense
- Département de la Seine-Saint-Denis
- DGAC/DSAC - Direction de la sécurité de l'Aviation civile
- Groupe ECT
- Eiffage
- Enedis
- Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation
- Eurométropole de Strasbourg
- FFH
- Fondation du patrimoine
- Fondation VINCI Autoroutes
- Hamansolarbrick
- Hannah une seule santé
- HOLCIM
- Hortis
- Idverde
- Institut Proteus
- IREF Institut de recherches économiques et sociales
- La Coopération Agricole
- Le Jardin de Victoria
- LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux
- M&M Conseil
- Mairie Aubervilliers
- Mairie Avon
- Mairie d'Arcueil
- Mairie de Franconville la Garenne
- Mairie de Louveciennes
- Mairie de Montigny le Bretonneux
- Métropole de Lyon
- Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
- Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
- MIQCP - Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
- MTECT - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires
- NACARAT - Groupe TISSERIN
- Observatoire parisien de la biodiversité
- OFB - Office Français de la Biodiversité
- Paroles en action
- Plante & Cité
- Plan Urbanisme Construction Architecture
- Renaissance élu comité paris 6 / titulaire conseil de quartier de Saint-Germain des Près
- Séché environnement
- SINTEO
- Société des explorateurs français
- Société Géologique de France
- SOFUB Colisactiv'
- Sources ALMA
- Storengy
- TERIDEAL
- UDAF78 Union Nationale des Associations Familiales des Yvelines
- Union Nationale des Entreprises du Paysage
- Union Nationale de l'Apiculture Française
- Ville d'Angers
- Ville du Pre Saint Gervais
- Vilogia
- Vinci
- Vinci Construction